

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

MD_26_064
DIA 079 195 26 00032

COMMUNE DE NUEIL-LES-AUBIERS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

DROIT DE PRÉEMPTION – « 29 rue Mocquesouris » - ABANDON

Le Maire de la commune de NUEIL-LES-AUBIERS,

VU l'article L 2222-22 et L 2231-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attribution au Maire,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De ne pas exercer au nom de la commune de Nueil-Les-Aubiers le droit de préemption sur la parcelle sise « 29 rue Mocquesouris » et cadastrée section 017 AD n° 247 d'une superficie totale d'environ 1797 m² appartenant à Monsieur GOMES Herminio et Madame ALMEIDA Maria de Fatima.

ARTICLE 2 : Maitre Audrey AMIET, notaire à BRESSUIRE, 44 boulevard de Thouars (79300), chargée de cette vente, sera informée de cette décision dès qu'elle sera rendue exécutoire.

A NUEIL-LES-AUBIERS,
Le 21 mai 2026

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,
Jerôme BARON,
Maire-adjoint chargé
de la revitalisation et du foncier

